

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), PRADA (pouvoir à M. LALANNE), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 35 - COMPTES DE GESTION 2016 PRINCIPAL ET ANNEXES**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET :**

Le compte de gestion du comptable présente les documents de synthèse de la comptabilité générale. Il est établi par le Receveur Municipal et comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2016, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable. Les opérations strictement budgétaires comprennent le résultat des exercices précédents, les titres de recette émis et les mandats de paiement ordonnancés. Ces éléments budgétaires comprennent également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

Les éléments du compte de gestion devant concorder avec le compte administratif, il est arrêté par le Conseil Municipal, préalablement au vote du compte administratif. Après rapprochement, il est constaté que les comptes de gestion du comptable et les comptes administratifs de l'ordonnateur concernant le budget principal et annexes (Restauration, Fêtes, Location, Transport et Camping) font apparaître les mêmes résultats comptables :

1) Ville

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 795 133.34 €		318 293.64 €	-476 839.70 €
Fonctionnement	765 505.73 €	765 505.73 €	300 298.34 €	300 298.34 €
Total	- 29 627.61 €	765 505.73 €	618 591.98 €	- 176 541.36 €

2) Restauration

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 37 630.94 €		- 57 897.59 €	- 95 528.53 €
Fonctionnement	- 44 617.09 €		95 094.36 €	50 477.27 €
Total	- 82 248.03 €		37 196.77 €	- 45 051.26 €

### 3) Fêtes

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement				
Fonctionnement	- 1 007.21 €		- 30 791.28 €	- 31 798.49 €
Total	- 1 007.21 €		- 30 791.28 €	- 31 798.49 €

### 4) Location

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 13 323.88 €		- 655.29 €	- 13 979.17 €
Fonctionnement	57 328.18 €	- 13 323.88 €	16 239.37 €	60 243.67 €
Total	44 004.30 €	- 13 323.88 €	15 584.08 €	46 264.50 €

### 5) Transport

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement				
Fonctionnement	709.16 €		- 708.92 €	0.24 €
Total	709.16 €		- 708.92 €	0.24 €

### 6) Camping

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 15 215.08 €		5 847.29 €	- 9 367.79 €
Fonctionnement	4 026.29 €	4 026.29 €	- 1 660.97 €	- 1 660.97 €
Total	- 11 188.79 €	4 026.29 €	4 186.32 €	- 11 028.76 €

Le Conseil municipal peut alors constater et procéder à l'arrêté des comptes de gestion afférents au budget principal et annexes concernant la restauration, les fêtes, la location de bâtiments, le transport et le camping. Etant donné que les comptes de gestion n'appellent aucune déclaration, ni réserve, il est proposé d'arrêter les comptes de deniers du Comptable public.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les comptes de gestion 2016 principal et annexes.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), PRADA (pouvoir à M. LALANNE), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 36 - COMPTE DE GESTION 2016 ETAT SPECIAL SAINTE-SUZANNE**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET :**

Le compte de gestion du comptable présente les documents de synthèse de la comptabilité générale. Il est établi par le Receveur Municipal et comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2016, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable. Les opérations strictement budgétaires comprennent le résultat des exercices précédents, les titres de recette émis et les mandats de paiement ordonnancés. Ces éléments budgétaires comprennent également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

Les éléments du compte de gestion devant concorder avec le compte administratif, il est arrêté par le Conseil Municipal, préalablement au vote du compte administratif. Après rapprochement, il est constaté que le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur concernant l'état spécial Sainte-Suzanne fait apparaître les mêmes résultats comptables :

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	151 280.04 €		44 441.09 €	195 721.13 €
Fonctionnement	-0.16 €		324.15 €	323.99 €
Total	151 279.88 €		44 765.24 €	196 045.12 €

Le Conseil municipal peut alors constater et procéder à l'arrêté des comptes de gestion afférents au budget état spécial Sainte-Suzanne.

Etant donné que le compte de gestion n'appelle aucune déclaration, ni réserve, après avis (13 voix contre – 1 pour) du conseil consultatif de Sainte-Suzanne réuni le 5 Avril 2017, il est proposé d'arrêter les comptes de deniers du Comptable public.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 31 voix pour – 2 contre (M. DARRIEUX – Mme MARQUEHOSSE), adopte le compte de gestion 2016 Etat Spécial de Sainte-Suzanne.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), PRADA (pouvoir à M. LALANNE), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MUSEL.

---

La présidence est assurée par Monsieur GAUDET, maire-adjoint.

**17- 37 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - PRINCIPAL ET ANNEXES (RESTAURATION, FETES, TRANSPORT , LOCATION DE BATIMENTS ET CAMPING)**

-

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET :**

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire. Ce document présente les résultats d'exécution comptables de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections. Les comptes administratifs (principal et annexes) pour 2016 se résument comme suit :

**Compte administratif ville ORTHEZ principal :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2015	- 795 133.34 €				- 795 133.34 €	
Opérations de l'exercice		318 293.64 €		300 298.34 €		618 591.98 €
<b>TOTAUX</b>	<b>- 476 839.70 €</b>			<b>300 298.34 €</b>	<b>- 795 133.34 €</b>	<b>618 591.98 €</b>
Résultats de clôture 2016	- 476 839.70 €			300 298.34 €	- 176 541.36 €	
Restes à réaliser	- 192 408.03 €	618 861.65 €				

**Compte administratif annexe Restauration :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2015	- 37 630.94 €		- 44 617.09 €		- 82 248.03 €	
Opérations de l'exercice	- 57 897.59 €			95 094.36 €		37 196.77 €
<b>TOTAUX</b>	<b>- 95 528.53 €</b>			<b>50 477.27 €</b>	<b>- 45 051.26 €</b>	
Résultats de clôture 2016	- 95 528.53 €			50 477.27 €	- 45 051.26 €	
Restes à réaliser	- 44 587.83 €					

**Compte administratif annexe Fêtes :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2015			- 1 007.21 €		- 1 007.21 €	
Opérations de l'exercice			- 30 791.28 €		- 30 791.28 €	
<b>TOTAUX</b>			<b>- 31 791.28 €</b>		<b>- 31 791.28 €</b>	
Résultats de clôture 2016					- 31 791.28 €	
Restes à réaliser						

**Compte administratif annexe Location :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2015	- 13 323.88 €			44 004.30 €		30 680.42 €
Opérations de l'exercice	- 655.29 €			16 239.37 €		15 584.08 €
<b>TOTAUX</b>	<b>- 13 979.17 €</b>			<b>60 243.67 €</b>		<b>46 264.50 €</b>
Résultats de clôture 2016	- 13 979.17 €			60 243.67 €		46 264.50 €
Restes à réaliser						

**Compte administratif annexe Transport :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2015				709.16 €		709.16 €
Opérations de l'exercice			708.92 €		708.92 €	
<b>TOTAUX</b>				<b>0.24 €</b>		<b>0.24 €</b>
Résultats de clôture 2016				0.24 €		0.24 €
Restes à réaliser						

**Compte administratif annexe Camping :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2015	- 15 215.08 €				- 15 215.08 €	
Opérations de l'exercice		5 847.29 €	- 1 660.97 €			4 186.32 €
<b>TOTAUX</b>	<b>- 9 367.79 €</b>		<b>- 1 660.97</b>		<b>- 11 028.76 €</b>	
Résultats de clôture 2016	- 9 367.79 €		- 1 660.97		- 11 188.79 €	
Restes à réaliser						

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la concordance des comptes administratifs avec les comptes de gestion,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter les comptes Administratifs 2016 Principal et annexes (Restauration, Fêtes, location, transport et camping) tels que résumés ci-dessus.

**Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.**

**Il est procédé au vote du compte administratif principal et successivement à celui des comptes administratifs annexes restauration, fêtes, location, transport et camping de la façon suivante :**

**Compte administratif ville Orthez principal, annexe restauration, annexe fêtes, annexe location, annexe transport, annexe camping : 15 voix pour – 17 contre (MM. LALANNE – PEYRE-POUTOU – LARRIVIERE – Mmes PRADA – LACLAU-PECHINE – MM. SIDOLI – MARTIN – LAFARGUE – Mme MARQUEHOSSE – MM. DARRIEUX – GROUSSET – HANON – CAUHAPE – PIOVESANA – SAINTE-CROIX – CAZENAVE – Mme LAUGA)**

**Les comptes administratifs 2016 - principal et annexes - ne sont pas adoptés.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), PRADA (pouvoir à M. LALANNE), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme MUSEL.

---

**La Présidence est assurée par Monsieur GAUDET, maire-adjoint.**

**17- 38 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – ETAT SPECIAL STE SUZANNE**

-

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET :**

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire. Ce document présente les résultats d'exécution comptables de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections. Le compte administratif ETAT SPECIAL SAINTE SUZANNE pour 2016 se résume comme suit :

**Compte administratif :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2015		151 280.04 €	- 0.16 €			151 279.88 €
Opérations de l'exercice		44 441.09 €		324.15 €		44 765.24 €
<b>TOTAUX</b>		<b>195 721.13 €</b>		<b>323.99 €</b>		<b>196 045.12 €</b>
Résultats de clôture 2016		195 721.13 €		323.99 €		196 045.12 €
Restes à réaliser	- 58 156.80 €					

Après avis (13 voix contre – 1 pour) du conseil consultatif de Sainte-Suzanne réuni le 5 Avril 2017, il est proposé au conseil municipal :

- de constater la concordance du compte administratif avec le compte de gestion,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter le compte Administratif 2016 Ste Suzanne



**Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.**

**Il est procédé au vote du compte administratif 2016 Etat Spécial de Sainte-Suzanne qui est rejeté par 15 voix pour – 17 contre (MM. LALANNE – PEYRE-POUTOU – LARRIVIERE – Mmes PRADA – LACLAU-PECHINE – MM. SIDOLI – MARTIN – LAFARGUE – Mme MARQUEHOSSE – MM. DARRIEUX – GROUSSET – HANON – CAUHAPE – PIOVESANA – SAINTE-CROIX – CAZENAVE – Mme LAUGA).**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), PRADA (pouvoir à M. LALANNE), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme MUSEL.

**17- 39 - AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES**

-

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET :**

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M14. Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement.

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car en effet lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

	A Résultat de fonctionnement	B Résultat d'investissement	C Restes à réaliser dépenses d'investissement	D Restes à réaliser recettes d'investissement	Besoin (ou excédent de financement) B+C-D	proposition d'affectation		
						Affectation en réserve au 1068 couverture obligatoire du besoin de financement	Reports en fonctionnement au 002	déficit d'investissement reporté (ou excédent) au 001
Budget principal	300 298.34 €	- 476 839.70 €	- 192 408.03 €	618 861.65 €	- 50 386.08 €	50 386.08 €	249 912.26 €	- 476 839.70 €
Budget annexe: restauration	50 477.27 €	- 95 528.53 €	- 44 587.83 €		- 140 116.36 €	50 477.27 €		- 95 528.53 €
Budget annexe: location	60 243.67 €	- 13 979.17 €			- 13 979.17 €	- 13 979.17 €	46 264.50 €	- 13 979.17 €
Budget annexe : transport	0.24 €						0.24 €	
Budget annexe: fêtes	- 31 798.49 €						- 31 798.49 €	
Budget annexe: camping	- 1 160.97 €	- 9 367.79 €					- 1 160.97 €	- 9 367.79 €

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

**Concernant le budget principal :**

En report d'investissement (article 001), un déficit de 476 839.70 €  
En couverture du besoin de financement, en tenant compte des Restes à réaliser, Réserve (article 1068), de 50 386.08 €  
En report de fonctionnement (article 002), un excédent de 249 912.26 €

**Concernant le budget annexe de la restauration :**

En report d'investissement (article 001), un déficit de 95 528.53 €  
En couverture du besoin de financement, en tenant compte des Restes à réaliser, Réserve (article 1068), de 50 477.27 € soit l'ensemble de l'excédent de fonctionnement.

**Concernant le budget annexe location :**

En report d'investissement (article 001), un déficit de 13 979.17 €  
En couverture du besoin de financement (article 1068), réserve de 13 979.17 €  
En report de fonctionnement (article 002), un excédent de 46 264.50 €

**Concernant le budget annexe transport :**

**En report de fonctionnement (article 002) un excédent de 0.24 €**

Concernant le budget annexe des fêtes :

**En report de fonctionnement (article 002) un déficit de 31 798.49 €**

**Concernant le budget annexe camping :**

En report d'investissement (article 001), un déficit de 9 367.79 €  
En report de fonctionnement (article 002), un déficit de 1 160.97 €

**La délibération est rejetée par 16 pour - 17 voix contre (MM. LALANNE – PEYRE-POUTOU – LARRIVIERE – Mmes PRADA – LACLAU-PECHINE – MM. SIDOLI – MARTIN – LAFARGUE – Mme MARQUEHOSSE – MM. DARRIEUX – GROUSSET – HANON – CAUHAPE – PIOVESANA – SAINTE-CROIX – CAZENAVE – Mme LAUGA).**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), PRADA (pouvoir à M. LALANNE), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 40 - AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – BUDGET ETAT SPECIAL SAINTE-SUZANNE**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET :**

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M14. Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement.

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car en effet lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

	A Résultat de fonctionnement	B Résultat d'investissement	C Restes à réaliser dépenses d'investissement	D Restes à réaliser recettes d'investissement	excédent de financement B-C+D	Affectation en réserve au 1068 couverture obligatoire du besoin de financement	Reports en fonctionnement au 002	excédent investissement reporté au 001
<b>Budget STE-SUZANNE</b>	323.99 €	195 721.13 €	- 58 156.80 €		137 564.33 €	NEANT	323.99 €	195 721.13 €

Après avis (13 voix contre – 1 pour) du Conseil consultatif de Sainte Suzanne réuni le 5 avril 2017 et compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

- en report de fonctionnement (article 002), un excédent 323.99 €
- en report d'investissement (article 001), un excédent de 195 721.13 €

**La délibération est rejetée par 16 voix pour - 17 voix contre (MM. LALANNE – PEYRE-POUTOU – LARRIVIERE – Mmes PRADA – LACLAU-PECHINE – MM. SIDOLI – MARTIN – LAFARGUE – Mme MARQUEHOSSE – MM. DARRIEUX – GROUSSET – HANON – CAUHAPE – PIOVESANA – SAINTE-CROIX – CAZENAVE – Mme LAUGA).**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), PRADA (pouvoir à M. LALANNE), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 41 - CONTRIBUTIONS DIRECTES 2017 : VOTE DES TAUX**

-

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET :**

Vu l'état de notification des taux d'imposition de 2017 des 3 taxes directes locales, émis le 16 mars 2017 par le Directeur départemental des finances publiques,

Vu les orientations budgétaires présentées, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'impositions communaux inchangés pour l'année 2017,

L'amendement déposé par Monsieur LALANNE est discuté et mis au vote. L'amendement est rejeté par 10 voix pour – 16 contre (Monsieur le Maire – M. GAUDET – Mme LAFOURCADE – M. TERRASSE – Mmes DOMBLIDES – LEYGUES – M. MELIANDE – Mme SEBBAH – MM. CLEUET – SEHI – Mmes VOSSION – BROIGNIEZ – MUSEL – GAUDINO – DESTOUESSE – M. LAPORTE-DAUBE) – 7 abstentions (Mme MARQUEHOSSE – MM. DARRIEUX – GROUSSET – HANON – CAUHAPE – PIOVESANA – SAINTE-CROIX).

Monsieur le Maire présente au vote la délibération initiale.

	Base d'imposition effective 2016	Base d'imposition prévisionnelle 2017	Taux 2016 Pour mémoire	Taux 2017 votés	Produit attendu et inscrit au BP
TAXE D'HABITATION	16 577 828 €	16 736 000 €	17,67%	17,67%	2 957 251 €
FONCIER BÂTI	15 838 492 €	15 953 000 €	23,34%	23,34%	3 723 430 €
FONCIER NON BÂTI	168 737 €	168 400 €	52,10%	52,10%	87 736 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 585 057 €</b>	<b>32 857 400 €</b>			6 768 417 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 18 voix pour – 8 contre (MM. LALANNE – PEYRE-POUTOU – LARRIVIERE – Mmes PRADA – LACLAU-PECHINE – MM. SIDOLI – MARTIN – LAFARGUE) – 7 abstentions (Mme MARQUEHOSSE – MM. DARRIEUX – GROUSSET – HANON – CAUHAPE – PIOVESANA – SAINTE-CROIX) adopte les taux communaux 2017 tels que présentés ci-dessus.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), PRADA (pouvoir à M. LALANNE), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 42 - BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - EXERCICE 2017**

-

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET :**

Après lecture du rapport de présentation (cf pièce jointe), Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver le budget principal pour l'exercice 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Proposition €</b>
011	Charges à caractère général	2 640 675.00
012	Charges de personnel	7 042 920.00
014	Atténuation de produits	79 100.00
65	Autres charges de gestion courante	1 934 000.00
66	Charges financières	532 000.00
67	Charges exceptionnelles	21 000.00
023	Virement à la section d'investissement	135 000.00
042	Opération d'ordre	380 000.00
	<b>TOTAL</b>	<b>12 764 695.00</b>

	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Proposition €</b>
70	Produits des services, des domaines	1 260 950.00
73	Impôts et Taxes	9 070 422.00
74	Dotations, subventions, participations	1 257 813.00
75	Autres produits de gestion courante	772 247.74
76	Produits financiers	18 100.00
77	Produits exceptionnels	75 050.00
013	Atténuation de charges	60 000.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	249 912.26
	<b>TOTAL</b>	<b>12 764 695.00</b>



**DEPENSES INVESTISSEMENT (AVEC RESTES A REALISER)**

		<b>Total (Rar+vote)</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	1 250 300.00
20	immobilisations incorporelles	8 213.96
	Opération d'équipements	2 152 547.07
26	Autres opérations participations	1 600.00
001	Résultat d'investissement reporté	476 839.70
	<b>TOTAL</b>	<b>3 889 500.73</b>

**RECETTES INVESTISSEMENT (AVEC RESTES A REALISER)**

		<b>Total (Rar+vote)</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	239 000.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	50 386.08
13	Subventions d'investissement	34 000.00
138	Autres subventions	1 040 861.65
16	Emprunts et dettes assimilées	1 800 000.00
165	Cautionnement reçu	253.00
024	Produit des cessions	210 000.00
040	Opération d'ordre transferts entre sections	380 000.00
021	virement de la section de fonctionnement	135 000.00
	<b>TOTAL</b>	<b>3 889 500.73</b>

**Le budget principal de la commune est voté chapitre par chapitre, opération par opération de la façon suivante : 16 voix pour - 17 contre (MM. LALANNE – PEYRE-POUTOU – LARRIVIERE – Mmes PRADA – LACLAU-PECHINE – MM. SIDOLI – MARTIN – LAFARGUE – Mme MARQUEHOSSE – MM. DARRIEUX – GROUSSET – HANON – CAUHAPE – PIOVESANA – SAINTE-CROIX – CAZENAVE – Mme LAUGA)**

**Le budget primitif 2017 de la commune n'est pas adopté.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), PRADA (pouvoir à M. LALANNE), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 43bis - REGIE DES FETES D'ORTHEZ – TARIFS 2017 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – DROITS DE PLACE – OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET :**

VU la délibération 16-38 du 11 avril 2016 instituant les tarifs d'occupation et de droit de place,

Considérant que ces tarifs, reproduits ci-dessous pour mémoire, demeurent inchangés pour l'année 2017,

<b>ACTIVITE</b>	<b>TARIFS ACTUELS</b>
<b>DROIT FIXE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS</b>	5, 00 €
<b>DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>	
- <i>commerçants sédentaires – durée des fêtes</i>	
• chapiteaux	3, 00 €/m <sup>2</sup>
• terrasses aménagées	2, 00 €/m <sup>2</sup>
• comptoirs extérieurs	20, 00 €/ml
• installation sans autorisation	30, 00 €/m <sup>2</sup>
- <i>bodegas et associations – durée des fêtes</i>	
• Chapiteaux	3, 00 €/m <sup>2</sup>
• Comptoirs extérieurs	20, 00 €/ml
• Installation sans autorisation	30, 00 €/m <sup>2</sup>

<p><b>DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FETE FORAINE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>stands métiers de bouche</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• restauration rapide</li> <li>• confiserie – stand sucré</li> </ul> </li> <li>- <i>baraque – articles de fêtes et petits jeux (type pinces- UFO catcher, pêche aux canards)</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• si profondeur &lt; 3m</li> <li>• si profondeur &gt; 3m</li> </ul> </li> <li>- <i>cascades – tir – loterie</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• si profondeur &lt; 3m</li> <li>• si profondeur &gt; 3m</li> </ul> </li> <li>- <i>gros métiers – attractions adolescents - adultes</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• moins de 150 m<sup>2</sup></li> <li>• entre 151 m<sup>2</sup> et 250 m<sup>2</sup></li> <li>• plus de 251 m<sup>2</sup></li> </ul> </li> <li>- <i>petits manèges – attractions enfants</i></li> </ul>	<p>30, 00 €/ml 14, 00 €/ml  14, 00 €/ml 4, 00 €/m<sup>2</sup>  20, 00 €/ml 5, 00 €/m<sup>2</sup>  1, 80 €/m<sup>2</sup> 1, 40 €/m<sup>2</sup> forfait 360,00 € 1, 40 €/m<sup>2</sup></p>
<p><b>DROITS DE PLACE – INSTALLATION SUR DOMAINE PRIVE DE LA VILLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>bodegas et associations – durée des fêtes</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• chapiteaux</li> <li>• comptoirs extérieurs</li> <li>• installation sans autorisation</li> </ul> </li> <li>- <i>Arènes – à la journée</i></li> </ul>	<p>3, 00 €/m<sup>2</sup> 20, 00 €/ml 30, 00 €/m<sup>2</sup> 660,00 €</p>

Considérant que suite au déménagement au parking Lay et cheminement Moutète des seuls forains placés initialement entre la Moutète et la place Saint-Pierre, en raison des travaux de réfection de la place, il convient d'adapter les tarifs qui leur sont applicables par un rabais de -50%,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 29 voix pour – 3 contre (MM. TERRASSE – CLEUET – Mme VOSSION) et 1 abstention (M. CAZENAVE) :**

- adopte les tarifs présentés,
- autorise Monsieur le Maire à accorder un rabais de -50% pour les seuls forains qui seront déplacés en raison des travaux place Saint-Pierre.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), PRADA (pouvoir à M. LALANNE), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 44 - REGIE DES FETES D'ORTHEZ – TARIFS PARTENARIAT COMMUNICATION - PUBLICITE**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET :**

Dans le cadre de l'organisation des fêtes, la Ville commercialise, en régie directe, la communication sur différents supports publicitaires (programme, affiches, spots publicitaires, sets de tables et présentations diverses).

Considérant qu'il convient d'en déterminer les tarifs pour l'année 2017 :

<b>LIBELLE TARIFS</b>	<b>TARIF HT</b>	<b>TARIF TTC</b>
programme des fêtes-1/8 page	180,00 €	216,00 €
programme des fêtes-1/4 page	360,00 €	432,00 €
programme des fêtes-1/4 page 1ere ou der de couverture	450,00 €	540,00 €
programme des fêtes-1/2 page	640,00 €	768,00 €
programme des fêtes-1/2 page 1ere ou der de couverture	800,00 €	960,00 €
programme des fêtes- page entière	1 100,00 €	1 320,00 €
programme des fêtes- page entière 1ere ou der de couverture	1 250,00 €	1 500,00 €
programme des fêtes- page entière couverte	1 400,00 €	1 680,00 €
logo affiche fêtes	700,00 €	840,00 €
logo affiche corrida	700,00 €	840,00 €
marché en fête citation	45,00 €	54,00 €
marché en fête encart	180,00 €	216,00 €
pack partenaires journée entreprise (1 pack = 10 entrées Novillada et 10 entrées Corrida ombre tendido 3-4)	502,25 €	603,00 €

Considérant qu'il convient aussi de prévoir dans ces tarifs la gratuité pour la novillada et la corrida pour les partenaires et élus qui seront invités par Monsieur le Maire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 32 voix pour – 1 abstention (Mme MUSEL), approuve ces tarifs pour l'édition 2017 des fêtes de la Ville d'Orthez.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), PRADA (pouvoir à M. LALANNE), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 45 - CONVENTION DE MECENAT – FETES D'ORTHEZ 2017**

-

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET :**

VU la loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, précisée par une instruction fiscale du 13 juillet 2004,

Considérant l'organisation par la commune des fêtes d'Orthez, manifestation culturelle qui perpétue la tradition des férias,

Considérant que les collectivités territoriales et notamment les communes peuvent être intéressées par la participation des entreprises privées au financement des manifestations qu'elles organisent,

Considérant que cette démarche entreprise il y a deux ans permet de financer la réalisation d'un film promotionnel sur la journée taurine pour une valeur de 1.500 €,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- approuve le principe du renouvellement du dispositif,
- autorise Monsieur le Maire à négocier et signer les conventions de mécénat et de partenariat avec les entreprises privées souhaitant apporter leur contribution aux Fêtes d'Orthez.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), PRADA (pouvoir à M. LALANNE), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 46 - REVERSEMENT AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANT A L'ÉCOLE MULTISPORTS 2015-2016**

-

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET :**

L'école multisports, organisée par la ville d'Orthez, s'est déroulée le samedi matin de septembre 2015 à juin 2016.

Cette animation permet à une cinquantaine d'enfants de 6 à 8 ans de découvrir un certain nombre d'activités sportives.

Plusieurs associations apportent leur aide à l'école multisports sous forme d'encadrement des activités.

Une aide financière est attribuée à chaque association participante conformément à la délibération 15-10 du 16 février 2015.

<b>ACTIVITÉS</b>	<b>Effectuées x 23 €</b>	<b>MONTANT DE L'AIDE</b>
<b>ATHLÉTISME</b> <i>USO Athlétisme</i>	4	<b>92 €</b>
<b>BASKET</b> <i>USO Basket</i>	13,5	<b>310,50 €</b>
<b>CYCLISME</b> <i>UCO Cyclisme</i>	13,5	<b>310,50 €</b>
<b>ESCALADE</b> <i>Club Alpin Français</i>	9	<b>207 €</b>
<b>FOOTBALL</b> <i>Élan Béarnais Football</i>	4	<b>92 €</b>
<b>HANDBALL</b> <i>Orthez Handball Club</i>	6,75	<b>155,25 €</b>

<b>JUDO</b> <i>Orthez Arts Martiaux</i>	6,75	<b>155,25 €</b>
<b>JUDO</b> <i>Judo Club Orthézien</i>	6,75	<b>155,25 €</b>
<b>PELOTE</b> <i>Pelotari Club</i>	6,75	<b>155,25 €</b>
<b>RUGBY</b> <i>USO Rugby</i>	3	<b>69 €</b>
<b>TIR Á L'ARC</b> <i>flèche orthézienne</i>	9	<b>207 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1.909 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 16 voix pour – 17 refus de vote (MM. LALANNE – PEYRE-POUTOU – LARRIVIERE – Mmes PRADA – LACLAU-PECHINE – MM. SIDOLI – MARTIN – LAFARGUE – Mme MARQUEHOSSE – MM. DARRIEUX – GROUSSET – HANON – CAUHAPE – PIOVESANA – SAINTE-CROIX – CAZENAVE – Mme LAUGA), valide la subvention reversée à chaque association comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le



**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), PRADA (pouvoir à M. LALANNE), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 47 - REVERSEMENT AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANT A L'OPERATION ORTHEZ SPORT ÉTÉ 2016**

-

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET :**

La ville d'Orthez a organisé durant les vacances d'été 2016 des activités sportives à destination des enfants et des jeunes dans le cadre de l'opération Orthez sport petites vacances.

Plusieurs associations apportent leur aide à cette opération sous forme d'encadrement des activités.

Une aide financière est attribuée à chaque association participante conformément à la délibération 15-10 du 16 février 2015.

CLUBS	Séances	Animateurs diplômés	Total
Club Alpin Français	219,60 €	24 €	243,60 €
Élan Béarnais Football	384,30 €	21 €	405,30 €
Flèche Orthézienne	384,30 €	28 €	412,30 €
Genêts de Mesplède	329,40 €	18 €	347,40 €
Orthez Nautique Canoë Kayak	805,20 €	32 €	837,20 €
Orthez Arts Martiaux	439,20 €	24 €	463,20 €
Orthez Handball Club	329,40 €	18 €	347,40 €
Pelotari Club Orthézien	384,30 €		384,30 €
Tennis Club Orthézien	439,20 €		439,20 €
Tennis de Table Bironnais	585,60 €		585,60 €

<b>Union Cycliste Orthézienne</b>	256,20 €	56 €	<b>312,20 €</b>
<b>US Orthez Basket</b>	677,10 €	42 €	<b>719,10 €</b>
	5233,80 €	263 €	<b>5496,80 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix pour – 17 refus de vote (MM. LALANNE – PEYRE-POUTOU – LARRIVIERE – Mmes PRADA – LACLAU-PECHINE – MM. SIDOLI – MARTIN – LAFARGUE – Mme MARQUEHOSSE – MM. DARRIEUX – GROUSSET – HANON – CAUHAPE – PIOVESANA – SAINTE-CROIX – CAZENAVE – Mme LAUGA), valide la subvention reversée à chaque association comme indiqué dans le tableau ci-dessus.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), PRADA (pouvoir à M. LALANNE), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 48 - CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ CONVENTIONNÉ : MONTANT DU FORFAIT COMMUNAL 2017**

-

**Rapport présenté par Madame LEYGUES :**

Par délibération du 30 septembre 2003, la commune d'Orthez a fixé de nouvelles conditions pour la participation financière aux frais de fonctionnement généraux des établissements scolaires privés : Saint Joseph, Notre Dame, Calandreta.

Pour l'année civile 2017, il est proposé au conseil municipal de maintenir la contribution communale à 915,00€ par enfant, uniquement pour les élèves domiciliés sur la commune d'Orthez et fréquentant les classes élémentaires et maternelles sur la base de l'effectif de la rentrée scolaire précédente (septembre 2016 pour l'année 2017).

L'effectif des élèves orthéziens du groupe scolaire Notre Dame/Saint Joseph à la rentrée de septembre 2016 s'élevait à 169 enfants. Le montant du forfait communal pour l'année 2017 est donc fixé à 154.635€ (915,00€ x 169).

L'effectif des élèves orthéziens de l'école Calandreta à la rentrée de septembre 2016 s'élevait à 21 enfants. Le montant du forfait communal pour l'année 2017 est donc fixé à 19.215€ (915,00€ x 21).

Le montant des crédits est prévu pour 2017 à l'imputation budgétaire 212-6574.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour – 15 refus de vote (MM. LALANNE – PEYRE-POUTOU – LARRIVIERE – Mmes PRADA – LACLAU-PECHINE – MM. SIDOLI – MARTIN – LAFARGUE – Mme MARQUEHOSSE – MM. DARRIEUX – GROUSSET – HANON – CAUHAPE – PIOVESANA – SAINTE-CROIX) approuve le montant communal pour l'année 2017.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), PRADA (pouvoir à M. LALANNE), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 49 - CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION DE PREVENTION SPECIALISEE CONFIEE PAR LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES A L'ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE DU PAYS DES GAVES (APSPG) SUR LA COMMUNE D'ORTHEZ**

-

**Rapport présenté par Madame LEYGUES :**

Par décision de l'Assemblée départementale en date du 20 novembre 2009, le Département a proposé aux communes, dans lesquelles s'exerce la prévention spécialisée, et aux associations concernées de s'engager dans le cadre d'une convention tripartite. Celle-ci précise le cadre général de la prévention spécialisée et définit les engagements de chacune des parties : Département / Commune / Association. Elle propose enfin des modalités de suivi des actions avec notamment des contrats d'objectif territoriaux déclinés localement et fixant les priorités d'intervention.

Ces conventions ont été signées en juillet 2010 pour une durée de trois ans et renouvelées depuis par tacite reconduction.

Par courrier en date du 17 juin 2015, Monsieur le Maire d'ORTHEZ a dénoncé la convention tripartite avec effet au 31 décembre 2015 et ce, dans un contexte de redéfinition de la politique jeunesse de la commune.

Différentes séances de travail ont permis de préciser le rôle de la prévention spécialisée sur ce territoire et d'arrêter un contrat d'objectif territorial, feuille de route de l'équipe éducative.

La Commune d'Orthez et l'association de prévention spécialisée du Pays des Gaves souhaitent s'engager, au côté du Département, et selon les termes de la convention tripartite, pour un suivi partenarial des actions.

La convention n'a pas d'incidence financière directe puisqu'elle ne fait pas état de l'attribution d'une dotation ou subvention par le Département. La commune d'Orthez a décidé par délibération votée à l'unanimité à la séance du Conseil municipal du 28 février 2017 de mettre à disposition de l'APSPG un local communal au théâtre Planté afin que l'association renforce son action et sa présence sur Orthez.

Dans la convention tripartite proposée, la commune est le cadre territorial d'intervention de la prévention spécialisée. Elle offre aux jeunes suivis par celle-ci l'accès aux dispositifs dont elle assure la responsabilité dans les domaines de l'animation, l'insertion sociale et professionnelle, le développement social et culturel notamment. Elle contribue à la bonne concertation locale entre les professionnels de la prévention spécialisée et les autres professionnels intervenant sur le territoire.

Le Conseil départemental a adopté en commission permanente du 17 février 2017 la convention tripartite dans sa délibération n° 02-002. La convention prend effet à compter de sa date de signature et pour une durée de 3 ans. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **approuve la convention tripartite annexée à la présente délibération**
- **autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la commune d'Orthez**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**ABSENTS** : Mme PRADA, M. LALANNE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 50 - COMPTE FINANCIER 2016 – EAU POTABLE**

-

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, maire-adjoint :**

Conformément à l'article R2221-92, le comptable à la fin de chaque exercice doit établir le compte financier de la Régie de l'eau et de l'assainissement. Ce document accompagné d'un rapport sur l'activité de la régie est soumis pour avis au Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux et arrêté par le Conseil Municipal.

Ce document est une synthèse tenant lieu à la fois du compte administratif et du compte de gestion. Pour des raisons pratiques, le compte financier est ici constitué du compte administratif auquel est joint le compte de gestion. Le vote portera sur les deux documents réunis.

Les résultats d'exécution comptables de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections se résument comme suit :

**Compte financier de l'eau :**

	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2015</b>	<b>Part affectée à l'investissement 2016 – titre 1068</b>	<b>Résultat de l'exercice 2016</b>	<b>Résultat de clôture 2016</b>
<b>Investissement</b>	28 146,37		- 66 211,11	- 38 064,14
<b>Fonctionnement</b>	844 719,82	49 661,53	161 506,53	956 564,82
<b>Total</b>	872 866,19		95 295,42	918 500,08

<b>Reste à réaliser en Dépenses</b>	300 651,04
<b>Reste à réaliser en Recettes</b>	213 739,46

Compte tenu de ces éléments, et après avis favorable à l'unanimité des membres présents du conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 21 Mars 2017, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte financier 2016 du service de l'eau potable, annexé à la présente.

**Il est procédé au vote du compte financier 2016 de l'eau potable qui est adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**



**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**ABSENTS** : Mme PRADA, M. LALANNE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 51 - COMPTE FINANCIER 2016 – ASSAINISSEMENT**

-

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, maire-adjoint :**

Conformément à l'article R2221-92, le comptable à la fin de chaque exercice doit établir le compte financier de la Régie de l'eau et de l'assainissement. Ce document accompagné d'un rapport sur l'activité de la régie est soumis pour avis au Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux et arrêté par le Conseil Municipal.

Ce document est une synthèse tenant lieu à la fois de compte administratif et de compte de gestion. Pour des raisons pratiques, le compte financier est ici constitué du compte administratif auquel est joint le compte de gestion. Le vote portera sur les deux documents réunis.

Les résultats d'exécution comptables de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections se résument comme suit :

**Compte financier de l'assainissement**

	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2015</b>	<b>Part affectée à l'investissement 2016 – titre 1068</b>	<b>Résultat de l'exercice 2016</b>	<b>Résultat de clôture 2016</b>
<b>Investissement</b>	- 1 164,10		- 1 884,15	- 3 048,25
<b>Fonctionnement</b>	142 851,62		- 29 154,01	113 697,61
<b>Total</b>	141 687,52		- 31 038,16	110 649,36

<b>Reste à réaliser en Dépenses</b>	256 938,67
<b>Reste à réaliser en Recettes</b>	340 457,38

Compte tenu de ces éléments, et après avis favorable à l'unanimité des membres présents du conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 21 Mars 2017, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte financier 2016 du service de l'assainissement, annexé à la présente.

**Il est procédé au vote du compte financier 2016 de l'assainissement qui est adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 10 AVRIL 2017

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**ABSENTS** : Madame PRADA, M. LALANNE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 52 - AFFECTATION DES RESULTATS 2016 - EAU POTABLE**

-

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, maire-adjoint :**

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M 49.

Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car en effet lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

***Budget Eau Potable***

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Réalizations de l'exercice 2016	Section d'exploitation	1 183 829,63	1 345 336,16	161 506,53
	Section d'investissement	246 225,39	180 014,28	-66 211,11
Reports de l'exercice 2015	Report en section d'exploitation (002)		795 058,29	
	Report en section d'investissement (001)		28 146,37	

<b>Résultat de clôture 2016</b>	<i>Section d'exploitation (R002)</i>	1 183 829,63	2 140 394,45	<b>956 564,82</b>
	<i>Section d'investissement (D001)</i>	246 225,39	208 160,65	<b>-38 064,74</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en 2017</b>	<i>Section d'investissement</i>	300 651,04	213 739,46	-86 911,58
<b>Résultat cumulé</b>	<i>Section d'exploitation</i>	1 183 829,63	2 140 394,45	956 564,82
	<i>Section d'investissement</i>	546 876,43	421 900,11	-124 976,32
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 730 706,06</b>	<b>2 562 294,56</b>	<b>831 588,50</b>

Compte tenu de ces éléments, et après avis favorable à l'unanimité des membres présents du conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 21 Mars 2017, **et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents**, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2016 du service de l'eau potable, comme suit :

- en réserve (R 1068) la somme de 124 976,32 € pour la couverture obligatoire du besoin de financement,
- en report de fonctionnement (R 002) l'excédent de 831 588,50 €,
- en report d'investissement (D 001) le déficit de 38 064,74 €,

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**ABSENTS** : Mme PRADA, M. LALANNE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 53 - AFFECTATION DES RESULTATS 2016 - ASSAINISSEMENT**

-

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, maire-adjoint :**

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M 49.

Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car en effet lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

***Budget Assainissement***

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>Réalisations de l'exercice 2016</b>	<i>Section d'exploitation</i>	1 057 149,08	1 027 995,07	-29 154,01
	<i>Section d'investissement</i>	286 399,35	284 515,20	-1 884,15
<b>Reports de l'exercice 2015</b>	<i>Report en section d'exploitation (002)</i>		142 851,62	
	<i>Report en section d'investissement (001)</i>	1 164,10		
<b>Résultat de clôture 2016</b>	<i>Section d'exploitation (R002)</i>	1 057 149,08	1 170 846,69	<b>113 697,61</b>

	<i>Section d'investissement (D001)</i>	287 563,45	284 515,20	<b>-3 048,25</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en 2017</b>	<i>Section d'investissement</i>	256 938,67	340 457,38	<b>83 518,71</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<i>Section d'exploitation</i>	1 057 149,08	1 170 846,69	<b>113 697,61</b>
	<i>Section d'investissement</i>	544 502,12	624 972,58	<b>80 470,46</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 601 651,20</b>	<b>1 795 819,27</b>	<b>194 168,07</b>

Dans le tableau ci-dessus, il apparaît :

- un excédent de 113 697,61 € en section d'exploitation ;
- un déficit de 3 048,25 € en section d'investissement.

Au vu des résultats de clôture de la section d'investissement, corrigés des restes à réaliser 2016 à reporter sur le budget primitif 2017, il n'y a pas de besoin de financement.

Compte tenu de ces éléments, et après avis favorable à l'unanimité des membres présents du conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 21 Mars 2017 et après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents**, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2016 du service de l'assainissement, comme suit :

- en report de fonctionnement (R 002) l'excédent de 113 697,61 €,
- en report d'investissement (D 001) le déficit de 3 048,25 €.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**ABSENTS** : Mme PRADA, M. LALANNE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 54 - BUDGET PRIMITIF 2017 - EAU POTABLE**

-

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, maire-adjoint :**

Après consultation des comptes financiers 2016, le budget primitif de l'eau potable pour l'exercice 2017 tel qu'il vous est présenté dans le document budgétaire joint est synthétisé dans le tableau suivant :

<b>BUDGET 2017</b>	<b>EAU POTABLE</b>
Dépenses d'exploitation	<b>2 223 084,50</b>
Recettes d'exploitation	<b>2 223 084,50</b>
Dépenses d'investissement	<b>1 198 600,28</b>
Recettes d'investissement	<b>1 198 600,28</b>

Il est précisé que le budget est voté au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau du chapitre pour la section d'investissement (sans chapitre de dépense « opération d'équipement »).

Après avis (6 voix pour – 1 abstention) du Conseil d'Exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 21 Mars 2017, **le Conseil municipal approuve le budget primitif 2017 du service de l'eau potable qui s'équilibre en dépenses et en recettes. Il est voté par chapitre et adopté par 25 voix pour – 6 abstentions (MM. PEYRE-POUTOU – LARRIVIERE – Mme LACLAU-PECHINE – MM. SIDOLI – MARTIN – LAFARGUE).**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**



**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**ABSENTS** : Mme PRADA, M. LALANNE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 55 - BUDGET PRIMITIF 2017 - ASSAINISSEMENT**

-

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, maire-adjoint :**

Après consultation des comptes financiers 2016, le budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2017 tel qu'il vous est présenté dans le document budgétaire joint est synthétisé dans le tableau suivant :

<b>BUDGET 2017</b>	<b>ASSAINISSEMENT</b>
Dépenses de fonctionnement	<b>1 321 247,61</b>
Recettes de fonctionnement	<b>1 321 247,61</b>
Dépenses d'investissement	<b>964 486,92</b>
Recettes d'investissement	<b>964 486,92</b>

Il est précisé que le budget est voté au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau du chapitre pour la section d'investissement (sans chapitre de dépense « opération d'équipement »).

Après avis (6 voix pour – 1 abstention) du Conseil d'Exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 21 Mars 2017, **le Conseil municipal approuve le budget primitif 2017 du service de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes. Il est voté par chapitre et adopté par 25 voix pour – 6 abstentions (MM. PEYRE-POUTOU – LARRIVIERE – Mme LACLAU-PECHINE – MM. SIDOLI – MARTIN – LAFARGUE).**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**ABSENTS** : Mme PRADA, M. LALANNE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 56 - MODIFICATION DU BORDEREAU DES PRIX - EAU POTABLE 2017**

-

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, maire-adjoint :**

La Régie de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville d'Orthez possède des bordereaux de prix applicables pour les prestations ou travaux effectués pour les particuliers ou le Syndicat de Gréchez (convention de mise à disposition du service d'eau), approuvé par délibération du Conseil municipal du 10 décembre 2016.

A ce jour, la Régie de l'eau potable répond à une demande d'ouverture de compteur dans les 48 heures suivant la souscription du nouvel abonnement. Dans la pratique ce délai est généralement plus court. Il arrive que de nouveaux habitants se manifestent le vendredi soir, le samedi ou le dimanche pour solliciter une ouverture.

A l'appréciation des agents d'astreinte, selon le cas rencontré et le degré d'urgence, l'ouverture est parfois réalisée dans la journée, suite à la réception de l'appel.

Les frais d'ouverture prévus au bordereau des prix existant sont de 21 € H.T. Or, cela ne couvre pas les frais supplémentaires liés à une intervention d'astreinte, qui entraîne une récupération d'heures majorée.

Il est donc proposé d'inscrire au bordereau des prix du service de l'eau potable, la prestation suivante :

<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>			
<b>N° des Prix</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>Unité</b>	<b>Prix HT 2017</b>
<b>E - 1.26</b>	Ouverture d'un compteur en heure d'astreinte	forfait	<b>31,50 €</b>

Il est précisé que ce prix n'est applicable qu'en dehors des heures travaillées par les agents du service d'exploitation.

Ce tarif sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

Compte tenu de ces éléments, et après avis favorable à l'unanimité des membres présents du conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 21 Mars 2017, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification du bordereau de prix du service de l'eau potable pour l'année 2017.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**ABSENTS** : Mme PRADA, M. LALANNE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 57 - REPARTITION DES CHARGES INDIRECTES OU PARTAGEES 2017**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, maire-adjoint :**

La Régie des Eaux bénéficie de la part de la commune d'Orthez de services relatifs à la gestion des ressources humaines, l'assistance à la passation de marchés, le règlement des contentieux, la gestion de la dette, la maintenance du parc informatique, la participation d'un agent communal à l'astreinte technique, l'entretien des locaux. De plus, la Régie exerce une partie de ses activités administratives et techniques dans des locaux communaux pour lesquels un loyer sera versé.

Il convient de préciser la répartition de ces charges entre les budgets de l'eau et de l'assainissement. La clé de répartition de ces charges se calcule à partir du nombre d'abonnés de chaque service, le service eau potable desservant environ 5000 abonnés et le service d'assainissement collectif desservant 4000 abonnés.

Pour l'exercice 2017, les montants des participations des budgets « eau potable » et « assainissement collectif » au profit du budget communal sont définies dans le tableau suivant:

	<b><i>Budget eau potable</i></b>	<b><i>Budget assainissement collectif</i></b>	<b><i>Total</i></b>
Gestion des ressources humaines	6 890,00 €	5 510,00 €	<b>12 400,00 €</b>
Assistance à la passation des marchés	2 500,00 €	2 000,00 €	<b>4 500,00 €</b>
Règlement des contentieux	1 562,50 €	1 250,00 €	<b>2 812,50 €</b>
Gestion de la dette et assistance financière	520,00 €	417,50 €	<b>937,50 €</b>
Services informatiques	2 800,00 €	2 200,00 €	<b>5 000,00 €</b>
Participation d'un agent à l'astreinte	1 400,00 €	1 100,00 €	<b>2 500,00 €</b>
Entretien des locaux	930,00 €	750,00 €	<b>1 680,00 €</b>
Loyer bureaux, vestiaires	10 000,00 €	8 000,00 €	<b>18 000,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>26 602,50 €</b>	<b>21 227,50 €</b>	<b>47 830,00 €</b>

Au sein des services de la Régie des Eaux, les frais de personnels sont affectés directement et distinctement sur chacun des deux budgets de la Régie, à l'exception des frais liés au poste de Directeur et de Responsable administratif et financier qui sont répartis de la façon suivante :

- les frais du poste de Directeur sont supportés par le budget assainissement collectif et après application de la clé de répartition, la part correspondante est reversée par le budget de l'eau potable sur le budget de l'assainissement collectif ;

- les frais du poste de Responsable administratif et financier sont supportés par le budget de l'eau potable et après application de la clé de répartition, la part correspondante est reversée par le budget de l'assainissement collectif sur le budget de l'eau potable.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2017 de l'eau et de l'assainissement.

Compte tenu de ces éléments, et après avis favorable à l'unanimité des membres présents du conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 21 Mars 2017, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve :**

- **la répartition des charges indirectes ou partagées,**
- **le montant des participations au budget communal.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**



Compte tenu de ces éléments, et après avis favorable à l'unanimité des membres présents du conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 21 Mars 2017, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accorde ces dégrèvements.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**



**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoints, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**ABSENTS** : Mme PRADA, M. LALANNE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 59 - CREATION D'UN POSTE EN CDI DE DROIT PRIVE D'AGENT DE RESEAU -  
CANALISATEUR DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, maire-adjoint :**

Dans le cadre d'une régie dotée de la seule autonomie financière d'un service public industriel et commercial, l'assemblée délibérante après avis du Conseil d'exploitation « règle les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel » conformément à l'article R 2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs l'article R 2221-74 précise que le « Directeur nomme et révoque les agents employés à la régie ».

En application de ces dispositions et compte tenu du caractère industriel et commercial de la régie, il est précisé que les agents nouvellement recrutés seront soumis au droit privé et par conséquent à la Convention Collective Nationale du 12 avril 2000 relative aux entreprises des services d'eau et d'assainissement.

Ce contrat sera un contrat à durée indéterminée, classifié en filière « Exploitation - technique », sous-filière « Distribution », appartenant au groupe II de la Convention Collective Nationale du 12 avril 2000 relative aux entreprises des services d'eau et d'assainissement.

Compte tenu de la nécessité de pourvoir le poste d'agent de réseau – canalisateur vacant au sein de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement, il est proposé au Conseil municipal la création d'un poste d'agent de réseau – canalisateur de droit privé chargé des travaux d'eau et d'assainissement à temps complet à compter du 18 avril 2017.

Après avis favorable à l'unanimité des membres présents du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement réuni le 10 avril 2017 et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide, par 30 voix pour – 1 contre (M. CAZENAVE) de :**

- créer à compter du 18 avril 2017 un poste en CDI de droit privé à temps complet d'agent de réseau – canalisateur,

- autoriser le Directeur de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement à recruter l'agent, conformément à l'article R 2221-74 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mme LEYGUES, M. MELIANDE Adjoints, Mmes SEBBAH, MUSEL, MM. PEYRE-POUTOU, SEHI, LARRIVIERE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN, Mmes GAUDINO, DESTOUESSE.

**EXCUSES** : Mmes DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. LARRIVIERE), M. DARRIEUX (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**ABSENTS** : Mme PRADA, M. LALANNE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MUSEL.

---

**17- 60 - REMPLACEMENT D'ELU AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET ORGANISMES**

**Rapport présenté par Monsieur le Maire,**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la démission de Madame Ingrid KEILEN SIDOLI de ses fonctions de conseillère municipale, il y a lieu de pourvoir à son remplacement :

➤ **au sein des commissions municipales suivantes :**

- Social – Santé – Handicap
- Culture – Patrimoine - Tourisme

➤ **au sein des organismes suivants :**

- Comité consultatif restauration/menu
- Maison de retraite Jeanne d'Albret

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation de ce remplaçant(e) et fait appel à candidatures.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter à main levée.

**Commission « Social – Santé – Handicap »**

Madame DESTOUESSE : **26 voix pour – 5 abstentions (MM. PEYRE-POUTOU – LARRIVIERE – Mme LACLAU-PECHINE – MM. MARTIN – LAFARGUE).**

**Madame DESTOUESSE est élue pour remplacer Madame KEILEN-SIDOLI au sein de la commission « Social – Santé – Handicap »**

**Commission « Culture – Patrimoine – Tourisme »**

Madame GAUDINO : **26 voix pour – 5 absentions (MM. PEYRE-POUTOU – LARRIVIERE – Mme LACLAU-PECHINE – MM. MARTIN – LAFARGUE).**

**Madame GAUDINO est élue pour remplacer Madame KEILEN-SIDOLI au sein de la commission « Culture – Patrimoine – Tourisme »**

**Comité consultatif restauration/menu**

Aucun candidat.

**Maison de retraite Jeanne d'Albret**

Madame LAFOURCADE : **25 voix pour – 2 contre (M. PEYRE-POUTOU – Mme LACLAU-PECHINE) – 3 abstentions (MM. LARRIVIERE – MARTIN – LAFARGUE)**. Monsieur CAZENAVE, membre du conseil d'administration de la Maison de retraite Jeanne d'Albret, ne prend pas part au vote.

**Madame LAFOURCADE est élue pour remplacer Madame KEILEN-SIDOLI au sein de la Maison de retraite Jeanne d'Albret**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 Avril 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**